

Pré compte-rendu de l'AG 2022

Représentation des copropriétaires :

Présents : 40/136 - Représentés : 28/136 - Votent par correspondances : 22/136 Absents : 46/136

Approbation des comptes 2021 : APPROUVE

Mandat au syndic : APPROUVE selon le texte joint à la convocation

Budget prévisionnel 2022 : APPROUVE à 112.641€

Budget prévisionnel 2023 : APPROUVE à 112.641€

Fixation du pourcentage « fonds de travaux » : 5% du budget provisionnel soit 5632 € /AN

Élection des membres de conseil syndical : 7 départs (2 pour départ de la résidence, 5 pour non représentation) et 3 arrivées.

La liste des membres du conseil syndical 2022 : au nombre de 10 sera sur le procès-verbal de l'AG 2022, qui vous sera transmis par le syndic Arthurimmo. (Le nouveau CS se réunira et choisira ou non un Président).

Le projet de fermeture de la résidence : compte tenu des 2 devis de barrières irrecevables, après débat des copropriétaires, est reporté à l'AG 2023 (voir détails sur le procès-verbal)

13.1 Vote sur les travaux (article 25.1)

Après discussion sur ce sujet complexe, et au vu des devis présentés qui ne correspondent pas aux souhaits des copropriétaires, cette résolution est amendée.

Il est proposé aux copropriétaires qu'une ou plusieurs réunions se tiennent à la résidence avec le nouveau Conseil Syndical afin d'échanger sur les attentes des copropriétaires en vue de faire chiffrer un projet abouti (définition des priorités : juste empêcher l'accès aux voitures des personnes non résidentes ou sécuriser également l'accès à la résidence, établissement d'un cahier des charges précis en vue de l'établissement de devis).

Ce projet sera alors présenté lors d'une assemblée générale extraordinaire ou ordinaire suivant son avancée.

La résolution ayant été amendée en cours d'assemblée les copropriétaires ayant voté par correspondance en faveur de ce projet ou s'étant abstenus sont notés en qualité de défaillants.

Recensement des copropriétaires : pour la notification électronique des convocations, procès-verbaux et mise en demeure, 11 copropriétaires se sont inscrits.

Questions diverses : certaines personnes ont manifesté leur mécontentement par rapport au ménage qui serait mal fait et au relationnel vis-à-vis des intervenants sur la résidence. Un point sera fait avec notre employé d'immeuble par le syndic.

Les copropriétaires recevront un procès-verbal complet et précis des délibérations de l'AG, transmis par le syndic Arthurimmo.